

Lundi 2 juillet à 14 h

**COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITE ET DU PATRIMOINE**

(M. le Ministre Di Antonio)

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Jean-Luc CRUCKE sur le permis de conduire et le cadre scolaire

Hervé JAMAR sur l'origine des matériaux pour les travaux publics en Wallonie

Jean-Luc CRUCKE sur le Conseil des Ministres européens de l'agriculture du 18 juin 2012

Jean-Luc CRUCKE sur l'étude d'incidence environnementale de projets éoliens

Willy BORSUS sur le Programme de développement rural et les régions défavorisées

Gilles MOUYARD sur le suivi de la plainte déposée à l'encontre d'un haut fonctionnaire pour braconnage

Jean-Luc CRUCKE sur le permis de conduire et le cadre scolaire

L'une des 76 recommandations émises par le Conseil Supérieur Wallon de la Sécurité Routière (CSWSR) touche une compétence de la FWB puisqu'elle évoque "l'intégration de la formation et de l'examen théorique pour l'obtention du permis B dans le cadre scolaire".

Le Ministre soutient-il cette recommandation ? Est-il favorable à son application ? Quel est, selon le Ministre, l'avantage de la mesure ? Des solutions alternatives existent-elles ? Lesquelles ? D'autres pays de l'UE ont-ils mis la mesure en application ? Lesquels ?

Le Ministre a-t-il évoqué la situation avec sa collègue de la FWB, Marie-Dominique Simonet, et a-t-il demandé au gouvernement wallon de saisir celui de la FWB pour qu'il puisse être légiférer sur la question ?

Quelle est la collaboration avec la Ministre Simonet sur le sujet ? Une aide de la Wallonie est-elle envisagée ? Laquelle ?

Hervé JAMAR sur l'origine des matériaux pour les travaux publics en Wallonie

Récemment, des travaux de rénovation d'un espace public communal ont fait l'objet d'une polémique concernant la provenance asiatique des pierres utilisés pour cette rénovation.

A cet égard, pourriez-vous m'indiquer la provenance des matériaux utilisés pour les travaux réalisés par le SPW au cours des 3 dernières années ? Certains proviennent-ils d'Asie ? Est-il possible de dresser un inventaire ?

De même, qu'en est-il plus précisément des pierres utilisées ci et là ?

Existe-t-il des règles ou des recommandations concernant l'origine des matériaux utilisés pour les travaux publics ?

Jean-Luc CRUCKE sur le Conseil des Ministres européens de l'agriculture du 18 juin 2012

Le Ministre a assisté, le 18 juin dernier, au Conseil des Ministres européens de l'Agriculture, à Luxembourg.

Quel était l'ordre du jour du Conseil et quelles sont les décisions prises ?

Le Ministre confirme-t-il que la majorité des États a refusé l'obligation chiffrée (25%) de dédier une part minimum des projets de développement rural, dans le cadre de la PAC, à la préservation de l'environnement ou la lutte contre le changement climatique ? Quelle fut la position défendue par la Wallonie et la Belgique en la matière ?

Comment le Ministre compte-t-il mettre cette politique en pratique sur le territoire wallon ?

Certains projets pourraient-ils néanmoins bénéficier d'un taux de co-financement plus élevé lorsqu'ils ont des objectifs environnementaux ?

Jean-Luc CRUCKE sur l'étude d'incidence environnementale de projets éoliens

L'étude d'incidence environnementale de chaque projet éolien définit les impacts pour la faune locale et propose différentes mesures permettant d'en atténuer ou d'en compenser les effets.

Aucun protocole précis n'existait à ce jour.

La Fédération des producteurs d'énergie renouvelable (EDORA) a fait réaliser une étude très complète qui a permis la publication d'un protocole scientifique de mise en œuvre des mesures à prendre en faveur de la biodiversité dans le cadre de projets éoliens. Ainsi, chaque développeur, chaque bureau d'études d'incidences peut, en fonction des relevés avifaunistiques et au regard d'une grille méthodologique proposée, calculer objectivement les mesures à mettre en œuvre.

Comment expliquer que ce protocole établi par des experts réputés n'émane pas de la DNF alors qu'elle disposait d'une légitimité pour le faire et que ce document est réclamé depuis longtemps par le secteur éolien ?

Quelle est l'attitude de la DNF à l'égard du protocole ? Ce document sera-t-il rapidement validé et officialisé pour qu'il puisse être utilisé par tous ? La DNF va-t-elle, au contraire, le dénigrer pour continuer à émettre des avis et des recommandations empruntes de subjectivité et qui parfois vont largement au delà d'études de terrain ?

Willy BORSUS sur le Programme de développement rural et les régions défavorisées

Monsieur le Ministre, le 12 octobre dernier, le commissaire européen à l'agriculture, Dacian Ciolos, présentait son « nouveau partenariat entre l'Europe et les agriculteurs ». Dans son discours, il a présenté les grandes orientations pour la future PAC en ce compris les futures mesures de la politique de développement rurale (PDR) pour 2014-2020.

Le premier volet de ma question porte sur l'élaboration du nouveau Programme de Développement Rural (PDR) pour 2014. Nous nous souvenons tous des retards et des problèmes qui avaient eu lieu dans l'élaboration du PDR 2007-2013. En effet, suite à des lenteurs au niveau de la prise en compte du règlement d'application, le PDR avait été déposé à la Commission en mars 2007 et il avait fallu attendre l'automne pour avoir la décision de cette dernière.

A 1 an et demi de la prochaine programmation, il serait opportun, de rassurer les différents acteurs des zones rurales sur la mise en place du nouveau programme.

- ⇒ Monsieur le Ministre peut-il faire le point sur ce dossier ?
- ⇒ Quel est l'agenda du Ministre en ce qui concerne l'élaboration de ce prochain PDR ?
- ⇒ Des concertations avec les partenaires ont-elles eu lieu ou sont-elles prévues ?
- ⇒ Où en est le travail de la Région dans ce domaine ?

J'en viens dès lors au second volet de ma question.

Parmi les mesures qui découlent du PDR figurent les aides aux régions soumises à contraintes naturelles ou spécifiques, c'est-à-dire aux régions défavorisées. Ce point, ô combien essentiel pour la Région wallonne et ses agriculteurs, pose énormément problème au secteur visé.

Comme vous le savez, la Commission européenne souhaite introduire de nouveaux critères, dits biophysiques, auxquels seront soumises les zones à contraintes naturelles, plus communément appelées zones « défavorisées ». De plus, il faut que 66% de la surface agricole utile de la commune remplisse au minimum un des critères pour qu'elle soit en zone défavorisée. Suite aux simulations réalisées en Région wallonne sur base de ces 8 « nouveaux » critères et du nouveau seuil de 66 %, quasiment 1/3 des communes qui se trouvaient en zones défavorisées ne s'y trouveront plus.

Ce point de la nouvelle PAC pose un gros problème à notre Région, mais également à d'autres Etats membres, comme la France ou l'Allemagne. De nombreuses propositions de modifications sont plaidées par le Parlement européen comme au Conseil spécial Agricole, telles que la réduction du seuil de 66 %, une possibilité de cumuler les critères, un ajustement via un ou plusieurs critères socio-économiques,

l'utilisation de critères nationaux objectifs, une période de transition,... Récemment, la Présidence danoise a fait la proposition de réduire ce seuil d'éligibilité à 60 %. Mais cela ne suffit pas à satisfaire l'ensemble des Etats.

Pour le secteur, les propositions de réformes en ce qui concerne les zones défavorisées doivent être fondamentalement revues.

En ce qui concerne le travail au niveau de la Région wallonne, nous aimerions avoir l'éclairage du Ministre.

- ⇒ Monsieur le Ministre, l'Europe devant donner son approbation à la nouvelle PAC en 2013, qu'envisagez-vous de faire d'ici là pour défendre les intérêts des agriculteurs wallons dans ce dossier, notamment en ce qui concerne la définition des régions défavorisées ?
- ⇒ Envisagez-vous de consulter le milieu agricole pour un travail en totale concertation avec eux ?
- ⇒ Prévoyez-vous de prendre contact avec les Etats voisins se retrouvant dans une situation délicate également (je pense à la France et à l'Allemagne notamment) pour envisager un travail en concertation avec eux ?
- ⇒ Bref Monsieur le Ministre, pouvez-vous me faire un état des lieux du travail déjà entrepris en la matière, de vos intentions dans ce dossier et de votre agenda éventuel de rencontre avec le secteur ?
- ⇒ Quelle est l'approche défendue par la Région wallonne concernant la définition des Régions défavorisées ?

Gilles MOUYARD sur le suivi de la plainte déposée à l'encontre d'un haut fonctionnaire pour braconnage

Monsieur le ministre, nous avons pu aborder il y a quelque semaine la question d'une plainte déposée par des représentants d'associations naturalistes à l'encontre d'un haut fonctionnaire du SPW accusé par ces derniers de « braconnage ».

A l'époque vous m'aviez indiqué ne pas avoir ordonné d'engager une action disciplinaire. Vous considérez que la carrière exemplaire de l'agent et que les éléments requis dans la plainte ne justifiaient pas ce type de décision.

La responsabilité du dossier reposait donc dans les mains du Directeur général de la DGO3 qui n'avait pas encore statué sur la question. Vous attendiez les réponses sur le fond de la plainte pour le mois de juin.

Monsieur le ministre, ce dossier a-t-il évolué ? Les auditions nécessaires ont-elles eu lieu ? Vous est-il possible de statuer sur la validité des arguments posés par les plaignants ?